Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260409-DCM2026_042-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 22
Votants : 23
Pouvoirs : 01

Date de la convocation :
2 avril 2026

Date de la publication :
2 avril 2026

Vote :	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **2 avril 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - Mme JAMAULT - M. PAPINEAU - Mme CHEMIN S. - M. PARIS - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC – Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme GARDAN - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT - M. TOREL

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir à M. LIGER)

Secrétaire de séance : Madame **Annie FRESNE** est désignée secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/042 : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PAYS DE FOUGERES – DESIGNATION DES DELEGUES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret

Outil de planification stratégique à l'échelle de Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne, le SCoT du Pays de Fougères fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire à l'horizons 2050.

Il est également chargé de l'instruction administrative et technique pour les communes des demandes d'autorisation d'urbanisme (Instruction des autorisations du droit des sols : permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme ; publicité, enseigne et préenseigne).

Michel BALLUAIS, élu par le comité syndical, assure actuellement la présidence du comité syndical, aux côtés de 6 Vice-Présidents.

Il est composé d'1 délégué titulaire et d'1 délégué suppléant pour notre commune.

Candidats : M. Florian **SALMON** (titulaire)
M. Rodolphe **PAPINEAU** (suppléant)

Nombre de votants : 23
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Florian **SALMON**	23
Rodolphe **PAPINEAU**	23

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (23 votants) :

- **DESIGNE M. Florian SALMON comme délégué titulaire ;**
- **DESIGNE M. Rodolphe PAPINEAU comme délégué suppléant ;**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260409-DCM2026_042-DE

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 09/04/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON